

se révéler plus original et plus important dans le domaine social que dans le domaine matériel.

19. Que toute l'aide à la recherche universitaire soit ou non confiée à un seul ministre, les divers organismes de l'Etat qui en partagent la responsabilité devront travailler ensemble de plus en plus étroitement pour assurer la complémentarité des services et l'harmonie des programmes, et pour favoriser les initiatives interdisciplinaires. Il est peut-être prématuré, et peut-être trop audacieux pour le Canada, d'envisager l'intégration de tous les programmes d'aide à la recherche en une seule fondation des sciences et des arts. Tous les organismes de l'Etat engagés dans l'étude des problèmes de science politique doivent utiliser davantage les sciences sociales. Non seulement la question de l'utilité sociale des travaux accomplis en sciences naturelles est-elle un problème socio-économique, mais il en est de même de la planification, de l'évaluation des coûts et de l'échelonnement des programmes d'initiative scientifique ou d'aide à la recherche. Comment le Conseil des sciences résoudra graduellement ce problème, cela reste à voir, mais déjà la présence parmi ses membres de quelques spécialistes des sciences sociales doit avoir donné des fruits. De toute manière, avant que le mandat du Conseil des sciences en vienne à s'étendre à l'orientation prise par les sciences sociales, ou avant que soit établi un conseil analogue pour les sciences sociales, il serait peut-être sage de donner à l'actuel Conseil des sciences le temps de faire ses preuves dans le domaine des sciences naturelles. Dans les deux camps, les préjugés abondent, et le rapprochement ne fait que commencer. Il ne faudrait ni l'interrompre, ni le précipiter. Ils progresseront plus rapidement en travaillant à une oeuvre commune qu'en discutant d'orientation. Lorsque le rattrapage entrepris par le Conseil des Arts sera assez avancé, et lorsque l'écart qui sépare l'aide aux sciences naturelles de l'aide